

PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE,  
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

n°

n°

## ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL

**modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 portant désignation des membres  
du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord**

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, commandant de la zone maritime Manche-mer du Nord,

Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

- VU le code de l'environnement, et notamment l'article L.219-6-1 ;
- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord modifié ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 portant désignation des membres du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord modifié.

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie et de l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ;

## ARRÊTENT

**Article 1** L'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 est ainsi modifié :

1. Les dispositions du paragraphe « 3. Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises », sont remplacées par les dispositions suivantes :

- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais, Picardie, ou son représentant,
- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie, ou son représentant,
- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie, ou son représentant,
- le président du comité régional de la conchyliculture de Normandie, mer du Nord, ou son représentant,
- représentant l'association nationale des organisations de producteurs de la pêche maritime et des cultures marines :  
titulaire : Monsieur Thierry MISSONNIER  
*suppléant : Monsieur Julien LAMOTHE*
- représentant la fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale :  
titulaire : Monsieur Éric GOSSELIN  
*suppléante: Madame Dominique THOMAS*
- représentant d'armateurs de France :  
titulaire : Monsieur Bernard LENOIR  
*suppléant : Monsieur Frédéric POUGET*
- représentant l'union nationale des armateurs à la pêche de France :  
titulaire : Monsieur Marc GHIGLIA  
*suppléante : Madame Angélique MERLET*
- représentant l'union nationale des producteurs de granulats :  
titulaire : Monsieur Jean-Yves CADIEUX  
*suppléante : Madame Laëtitia PAPORE*
- représentant les chambres de commerce et d'industrie :  
titulaire : Monsieur Bertrand DUBOYS-FRESNEY  
*suppléant : Monsieur Éric NEYME*
- représentant les chambres d'agriculture :  
titulaire : Monsieur François FIHUE  
*suppléant : Monsieur Daniel ROGUET*
- représentant le syndicat des énergies renouvelables :  
titulaire : Monsieur Jean-Louis BAL  
*suppléante : Monsieur Antoine DECOUT*
- représentant les ports normands associés :  
titulaire : Monsieur Jean-Michel SEVIN  
*suppléant : Monsieur Jean-Pierre TOSTAIN*
- représentant le syndicat mixte du port de Dieppe :  
titulaire : Monsieur Alain LE VERN  
*suppléante : Madame Marie-Dominique FOUCHAULT*
- représentant l'autorité portuaire des ports de Calais et de Boulogne-sur-Mer :  
titulaire : Monsieur Yann CAPET  
*suppléant : Monsieur Wulfran DESPICHT*
- représentant la fédération nationale des industries nautiques,  
titulaire : Monsieur Stéphan CONSTANCE  
*suppléant : (en attente de désignation)*
- représentant la fédération française des ports de plaisance,  
titulaire : Monsieur André WIDHEM  
*suppléante: Madame Françoise NOËL*
- représentant le groupement des industries de construction et activités navales,

titulaire : Monsieur Franck ALLAIS

*suppléant : Monsieur Boris FEDOROVSKI*

- représentant les assureurs maritimes désigné par la fédération française des sociétés d'assurance :

titulaire : Monsieur Jean-Claude MAMEAUX

*suppléant : (en attente de désignation)*

- représentant les pilotes maritimes :

titulaire : Monsieur Olivier COUDERC

*suppléant : Monsieur Didier PAYEN*

2. Les dispositions du paragraphe « 5.Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral », sont remplacées par les dispositions suivantes :

- représentant l'association Robin des bois :

titulaire : Madame Nathalie GEISMAR-BONNEMAINS

*suppléante: Madame Charlotte NITHART*

- représentant la ligue pour la protection des oiseaux :

titulaire : Monsieur Frédéric MALVAUD

*suppléant : Monsieur Gilles BENTZ*

- représentant la fédération d'associations France nature environnement :

titulaires : Madame Sylvie BARBIER

Monsieur Michel MARIETTE

Monsieur Pierre-Yves BOUIS

*suppléants : Monsieur Claude BARBAY*

*Monsieur Yves MAQUINGHEN*

*Monsieur Didier BARIL*

- représentant l'association Surfrider :

titulaire : Madame Marie-Amélie NÉOLLIER

*suppléante : Madame Antidia CITORES*

- représentant l'association Rivages de France :

titulaire : Madame Christine SANDEL

*suppléante : Madame Caroline PETIT*

- représentant la fédération française de voile :

titulaire : Monsieur Paul ADAM

*suppléant : Monsieur Francis LE GOFF*

- représentant la fédération chasse sous-marine passion:

titulaire : Monsieur Pierre FEUILLY

*suppléant : Monsieur Vincent CAILLARD*

- représentant l'union nationale des associations de navigateurs :

titulaire : Monsieur Gérard CUVELIER

*suppléant : Monsieur Bruno DEKKERS*

- représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins :

titulaire : Madame Ingrid RICHARD

*suppléant : Monsieur François MATHIEU*

- représentant la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs français :

titulaire : Monsieur Jean LEPIGOUCHET

*suppléant : Monsieur Guy RAEVEL*

- représentant la fédération nationale des chasseurs :

titulaire : Monsieur Pierre VERET

*suppléant : Monsieur Yves BUTEL*

- représentant les centres permanents d'initiatives pour l'environnement :

titulaire : Monsieur Charles BOULLAND

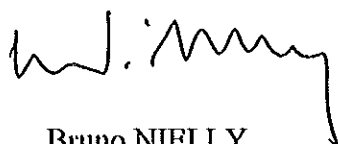
*suppléante: Madame Armelle ROFIDAL*

- représentant les comités départementaux olympiques et sportifs :  
titulaire : Monsieur Pierre-Louis VILTARD  
*suppléant : Monsieur Michel DEVIC*

**Article 2** La secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie, l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

À Cherbourg, le 15 OCT. 2012

Le préfet maritime de la Manche  
et de la mer du Nord



Bruno NIELLY

À Rouen, le 15 OCT. 2012

Le préfet de la région Haute-Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime,



Pierre de BOUSQUET